



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus
dans le système des Nations Unies****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Activités ordinaires des Nations Unies	1
1. Cinquante-huitième session de l'Assemblée générale (automne 2003).....	1
2. Le Conseil économique et social (ECOSOC)	3
3. Commission de la condition de la femme, 47 ^e session (3-14 mars 2003).....	4
4. Traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme	4
II. Système des Nations Unies	5
1. Sommet mondial sur la société de l'information (première phase, Genève, décembre 2003).....	5
2. Conseil des chefs de secrétariat (CCS)	5
3. Les institutions de Bretton Woods.....	6
4. Renforcement des activités des Nations Unies en rapport avec les droits de l'homme	7
5. Pacte mondial.....	7
6. Migrations.....	7
7. Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).....	8
8. Les objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire	9

Introduction

1. Le présent document donne un aperçu des débats et décisions des organes intergouvernementaux des Nations Unies en 2003 ainsi que des initiatives prises par le système des Nations Unies et qui présentent un intérêt pour l'OIT.
2. Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture des débats de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU a défendu avec force le système de sécurité collective des Nations Unies. Mettant tout particulièrement l'accent sur la vision commune de la solidarité mondiale qui s'était exprimée lors du Sommet du Millénaire, il a fait état des menaces qui pèsent sur le monde – terrorisme et armes de destruction massive, petites armes utilisées dans les conflits civils, extrême pauvreté, maladies, dégradation de l'environnement – et de la difficulté de les enrayer.
3. Un Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements nécessaires a été mis sur pied en novembre 2003 afin d'examiner les menaces qui pèsent sur la planète, d'analyser les défis auxquels est confrontée la communauté internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité et de recommander les actions collectives nécessaires.
4. En 2003, la seule grande conférence mondiale des Nations Unies a été le Sommet mondial sur la société de l'information.

I. Activités ordinaires des Nations Unies

1. Cinquante-huitième session de l'Assemblée générale (automne 2003)

5. La cinquante-huitième session de l'Assemblée générale a attiré le nombre de participants le plus important depuis le Sommet du Millénaire. Les déclarations ont porté essentiellement sur le multilatéralisme, la réforme des Nations Unies, les échanges commerciaux (particulièrement la Conférence de Cancún), le NEPAD et l'Iraq.
6. Les sujets qui ont fait l'objet d'une discussion à la Deuxième commission (économique et financière) et à la Troisième commission (sociale, humanitaire et culturelle) et qui présentent un intérêt tout particulier pour l'OIT ont été les suivants:
 - *Deuxième commission*: politique macroéconomique; participation des femmes au développement; migrations internationales et développement; stratégie internationale de prévention des catastrophes; élimination de la pauvreté; financement du développement; science et technique au service du développement; système financier international; rapport sur les activités de l'ECOSOC; Palestine.
 - *Troisième commission*: développement social et notamment questions relatives aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés; promotion de la femme; droits de l'enfant; populations autochtones; élimination du racisme et de la discrimination raciale; droits de l'homme.

Des déclarations faisant référence aux travaux de l'OIT dans la plupart de ces domaines ont été prononcées¹.

7. Certaines des résolutions adoptées par les commissions sont d'une importance toute particulière et six d'entre elles mentionnent expressément l'OIT. Elles font état de la prochaine discussion sur les migrations à la Conférence internationale du Travail²; encouragent les travaux de l'OIT concernant la dimension sociale de la mondialisation et prennent note des activités de la commission mondiale³; invitent l'Organisation mondiale du commerce à renforcer ses relations institutionnelles avec les Nations Unies⁴; prévoient d'organiser un dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2005 et sur les migrations en 2006⁵; prient instamment les gouvernements de promouvoir les droits des travailleuses, et notamment le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale⁶, et de ratifier les conventions de l'OIT relatives aux droits des travailleuses migrantes⁷; prévoient la négociation d'une convention sur les personnes handicapées⁸; appellent le gouvernement du Myanmar à poursuivre sa coopération avec l'OIT pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'élimination du recours au travail forcé au Myanmar⁹.
8. Dans le discours qu'il a adressé le 27 octobre à ces commissions¹⁰, le Directeur général a déclaré que le modèle actuel de la mondialisation n'a pas réussi à créer des emplois – condition indispensable à l'élimination de la pauvreté – et que les avantages qu'on a pu en tirer n'ont pas été redistribués de manière équitable. Il a préconisé une meilleure cohérence des politiques ainsi que l'instauration de règles du jeu plus équitables.
9. Les discussions sur la réforme des Nations Unies ont porté sur l'impulsion nouvelle qu'il convient d'insuffler aux travaux de l'Assemblée générale¹¹. La résolution qui a été adoptée

¹ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/statements/unga58/index.htm>.

² «Protection des migrants», A/RES/58/190. Voir également les résolutions A/RES/58/166 («Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles») et A/RES/58/208 («Migrations internationales et développement») qui font toutes deux référence à l'OIT. Pour les résolutions, voir le site <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r58.htm>.

³ «Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance», A/RES/58/225.

⁴ «Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale du Travail sur le financement du développement», A/RES/58/230.

⁵ Documents A/RES/58/230 et A/RES/58/208, *op. cit.*

⁶ «Participation des femmes au développement», A/RES/58/206.

⁷ «Violence à l'égard des travailleuses migrantes», A/RES/58/143.

⁸ «Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés», A/RES/58/246.

⁹ «Situation des droits de l'homme au Myanmar», A/RES/58/247.

¹⁰ <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2003/newyork.pdf>.

¹¹ Document A/RES/58/126.

prévoit d'améliorer la coopération, la coordination et la cohérence entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et l'ECOSOC, et d'améliorer les méthodes de travail du Bureau et des grandes commissions de l'Assemblée générale; de rendre publics les travaux et les décisions de l'Assemblée générale, avec le soutien du Département de l'information publique; de contrôler la mise en application des résolutions de l'Assemblée générale et des conclusions des grandes conférences et sommets des Nations Unies; de renforcer les fonctions du président de l'Assemblée générale.

10. En décembre 2002, l'Assemblée générale a mis sur pied un groupe de travail ad hoc sur la question «Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social»¹². Le rapport de ce groupe de travail reconnaît l'importance politique et sociale des conférences et des réunions au sommet des Nations Unies. La périodicité et la forme de l'examen du suivi des conférences devraient être décidées au cas par cas étant donné que les délégués ne sont pas partisans de multiplier les conférences dans le cadre du cycle des «plus cinq». Ainsi, il convient de consentir davantage d'efforts pour que les questions sociales reçoivent le rang de priorité qui leur revient dans l'agenda pour le développement.
11. En 2005, la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire fera l'objet d'un bilan global. Les questions de l'emploi des jeunes et de l'égalité entre les sexes recevront une attention toute particulière.
12. L'Assemblée générale a organisé un dialogue de haut niveau de deux jours sur la mise en œuvre du consensus de Monterrey. Les participants se sont accordés à reconnaître que la Conférence de Monterrey n'avait été qu'une amorce et que trop peu de choses avaient été convenues lors de cette réunion et mises en œuvre depuis.
13. Le Secrétaire général a noté que, en 2002, les pays en développement ont réalisé le plus grand transfert annuel net de fonds jamais opéré vers les pays développés (près de 200 milliards de dollars). Le dialogue a porté sur les stratégies du développement, l'investissement direct étranger, l'aide publique au développement (APD), l'investissement dans les services publics et l'infrastructure, les prix des produits de base et la nécessité de réduire les obstacles aux échanges, la dette et les subventions agricoles. La proposition du Royaume-Uni d'instaurer un mécanisme international de financement a été appuyée. Il a été également suggéré d'examiner des formes innovantes de financement du développement.
14. L'Assemblée générale a reconnu que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) était devenue une institution spécialisée à part entière des Nations Unies. L'OMT organisera, en 2005, une Conférence mondiale sur l'analyse du tourisme dans l'économie mondiale: Applications du compte satellite du tourisme (CST), à laquelle elle a invité l'OIT à diriger une session sur le thème du contrôle des marchés du travail dans le secteur du tourisme.

2. Le Conseil économique et social (ECOSOC)

15. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social (ECOSOC) avait pour thème «la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement aux fins de l'élimination de la pauvreté et d'un

¹² <http://www.un.org/esa/documents/conferencefollowup.pdf>.

développement durable», et comportait un dialogue ministériel. Un compte rendu de cette session a été présenté en novembre 2003¹³.

16. Il convient de noter que, à l'Assemblée générale, de nombreux pays ont accueilli avec satisfaction la proposition du Secrétaire général d'un bureau élargi de l'ECOSOC, représentatif au plan régional, et ils ont donné leur appui à la réunion entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC qui aura lieu en avril 2004. Les pays en développement ont réclamé une augmentation de leur pouvoir de vote au sein des institutions de Bretton Woods, réclamation qui a été appuyée par un certain nombre de pays développés.

3. **Commission de la condition de la femme, 47^e session (3-14 mars 2003)**

17. La Commission de la condition de la femme (CSW) a adopté des conclusions sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) appelant toutes les parties prenantes à accorder les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes d'accéder aux activités économiques fondées sur les TIC. La commission a également adopté plusieurs résolutions: la situation des Palestiniennes et aide à leur apporter; la situation des femmes et des filles en Afghanistan, laquelle appelle entre autres l'Autorité intérimaire afghane à respecter le droit des femmes de travailler au même titre que les hommes et à promouvoir leur réintégration dans l'emploi; les femmes et les filles face au VIH/SIDA; l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies¹⁴.

18. La commission n'a pas réussi à adopter le projet de conclusions sur «les droits fondamentaux de la femme et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles». Les membres ont réclamé une législation sur la violence domestique, le trafic des femmes et l'exploitation sexuelle, la formation des fonctionnaires de l'Etat et les mécanismes de protection des droits des femmes.

4. **Traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme**

19. Le BIT a présenté des rapports écrits et oraux conformément aux accords passés avec les divers organes des Nations Unies créés par traités et chargés de l'application des instruments des Nations Unies qui présentent un intérêt pour l'OIT, à savoir:

- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

¹³ Voir également le document GB.288/TC/2.

¹⁴ Le texte figure dans les documents E/2003/27 et E/CN.6/2003/12.

- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
 - la Convention relative aux droits de l'enfant.
20. Les organes des Nations Unies créés par traités font régulièrement référence aux informations fournies par le BIT et recommandent la ratification et l'application des conventions pertinentes de l'OIT. Ainsi, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a identifié les difficultés auxquelles sont confrontés l'ensemble des pays: persistance des comportements stéréotypés concernant les rôles des femmes et des hommes; violence à l'égard des femmes; traite des femmes et des filles; sous-représentation des femmes aux plus hauts niveaux du processus décisionnel. Les droits au travail ont également fait l'objet de discussions¹⁵.
21. Le BIT a organisé des débats sur ses programmes et a transmis de nombreuses informations à la table ronde du CEDAW sur les travailleuses migrantes, organisée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

II. Système des Nations Unies

1. Sommet mondial sur la société de l'information (première phase, Genève, décembre 2003)

22. Le BIT a participé activement aux préparatifs du Sommet, faisant connaître sa conception de la société de l'information et soulignant l'importance des normes du travail, du dialogue tripartite et des changements structurels que les technologies de l'information et de la communication (TIC) introduisent sur les marchés de l'emploi. Le Sommet a adopté une Déclaration de principes et un Plan d'action¹⁶. La seconde phase du Sommet se tiendra à Tunis en 2005.
23. Lors du Sommet, le Directeur général a suggéré d'accorder une plus grande attention au choix des politiques en matière d'investissement et d'emploi, en vue d'une société plus juste, au dialogue social comme fondement d'une société sans exclusive, et à la protection sociale comme filet de protection des travailleurs contre les effets négatifs des TIC. Le BIT a organisé une réunion qui a rassemblé d'éminents chercheurs ainsi que des représentants de haut niveau du monde des affaires, du monde du travail et des Nations Unies.

2. Conseil des chefs de secrétariat (CCS)

24. Le CCS a organisé deux sessions ordinaires en 2003. A la demande du Secrétaire général, la session de printemps a été présidée par le Directeur général du BIT. Les membres du CCS ont examiné la suite donnée au Sommet du Millénaire, et notamment le rapport du Secrétaire général à la session de 2003 de l'Assemblée générale. En avril, ils ont discuté des stratégies de développement durable, appelant à davantage de cohérence et d'homogénéité, demandant aux pays d'adhérer pleinement au processus du suivi, et réclamant un suivi intégré des conférences et sommets des Nations Unies. Lors de la

¹⁵ Document A/58/38.

¹⁶ http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi-en-1161/1160asp.

retraite, le Directeur général a mis le CCS au courant des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et sur ses conséquences pour le système des Nations Unies.

25. En octobre, le CCS a discuté du financement du développement, faisant observer que les pays développés devaient déployer davantage d'efforts pour tenir leurs engagements, et que les pays en développement devaient créer les conditions propices à leur propre développement. Les chefs de secrétariat sont convenus que la contribution du système des Nations Unies au suivi de la Conférence de Monterrey devrait notamment viser à améliorer l'action de sensibilisation et la cohérence. Ils ont aussi longuement discuté de la sécurité du personnel. Lors de leur retraite d'automne, les chefs de secrétariat ont axé leur discussion sur l'avenir du multilatéralisme.

3. Les institutions de Bretton Woods

26. Les relations du BIT avec les institutions de Bretton Woods se sont poursuivies et ont donné lieu à une collaboration plus intense, une meilleure concertation sur les politiques à mener ainsi qu'une multiplication des échanges d'informations. Il convient notamment de souligner la collaboration accrue du BIT avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en ce qui concerne les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)¹⁷ au niveau des pays. Le BIT, la Banque mondiale et l'ONU ont amélioré leur collaboration dans le domaine de la conception et la mise en œuvre des cadres de référence et des mécanismes visant à promouvoir et à faciliter les initiatives nationales pour l'emploi des jeunes, dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général de l'ONU, et pour donner suite aux ODM. En participant à divers ateliers, séminaires, etc. organisés par la Banque mondiale, le BIT et d'autres organismes, les fonctionnaires de la Banque mondiale et du BIT chargés des questions techniques ont trouvé de nouvelles occasions de dialoguer et de se concerter sur les stratégies à adopter. Le BIT a continué de participer, en tant qu'observateur, aux réunions de printemps (Washington, avril 2003) et aux réunions annuelles (Dubai, septembre 2003) du Comité monétaire et financier international (CMFI) du FMI et du Comité mixte Banque mondiale-FMI du développement. Avant ces réunions, le Directeur général du BIT a fait parvenir au FMI des commentaires écrits au sujet du projet des Perspectives de l'économie mondiale ainsi que des déclarations écrites à l'intention du CMFI¹⁸ et du Comité du développement¹⁹. Le BIT a également participé aux réunions spéciales de haut niveau de l'ECOSOC aux côtés des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, à New York, en avril et en octobre 2003.

¹⁷ Voir le document GB.285/ESP/2.

¹⁸ Voir: <http://www.imf.org/external/spring/2003/imfc/state/eng/ilo.htm> and <http://www.imf.org/external/am/2003/imfc/state/ilo.htm>.

¹⁹ Voir 67^e réunion, Comité du développement, 13 avril 2003, DC/S/2003-0013 et 68^e réunion, Comité du développement, 22 septembre 2003, DC/S/2003-0043.

4. Renforcement des activités des Nations Unies en rapport avec les droits de l'homme

27. Les Nations Unies ont réalisé des avancées en ce qui concerne le suivi de la proposition du Secrétaire général d'intégrer les droits de l'homme dans tous les projets et programmes²⁰. Le BIT a contribué à cette démarche en soulignant l'importance que revêtent dans ce domaine les normes internationales du travail ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail. Il a participé à des négociations concernant un plan d'action interinstitutions de trois ans destiné à renforcer la promotion des droits de l'homme et les systèmes de protection au plan national. Des consultations sur les stratégies de mise en œuvre sont actuellement en cours.

5. Pacte mondial

28. Le Pacte mondial réunit à ce jour plus de 1 200 entreprises participantes. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a adhéré au Pacte mondial en mai 2003. Le BIT a redoublé d'efforts pour y associer les partenaires sociaux. En mars 2003, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) ont signé un important accord par lequel elles s'engagent à collaborer dans la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail²¹.

29. De nouveaux matériels didactiques sur les principes et droits fondamentaux au travail ont été expérimentés dans un certain nombre de pays et présentés au Forum d'apprentissage du Pacte mondial qui a eu lieu au Brésil en décembre. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCADH) ont mis au point des matériels didactiques sur l'environnement et les droits de l'homme. Le BIT et le PNUE ont parachevé un dossier qui souligne l'importance du dialogue social. La mise au point d'un guide de référence sur le Pacte mondial est en cours.

6. Migrations

30. Deux nouvelles conventions des Nations Unies sur les migrations sont entrées en vigueur au cours de l'année 2003: la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1^{er} juillet 2003)²²; et la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational (29 septembre 2003)²³. Cette dernière est complétée par deux protocoles²⁴ qui traitent de l'introduction

²⁰ Document A/57/387.

²¹ Concertation dans le cadre du Pacte mondial sur l'action à mener contre le VIH/SIDA. <http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/events/ieicftudec.pdf>.

²² http://www.unhchr.ch/html/menu3/b/m_mwctoc.htm.

²³ http://www.unodc.org/unodc/en/crime_cicp_convention.html.

²⁴ Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, complète la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational (http://www.unodc.org/unodc/en/crime_cicp_signatures_trafficking.html); le Protocole contre l'introduction clandestine des migrants par terre, mer et air complète la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational (http://www.unodc.org/unodc/en/crime_cicp_signatures_migrants.html).

clandestine et du trafic d'êtres humains. En 2006, le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sera consacré aux migrations internationales et au développement²⁵.

31. Le BIT a été représenté dans plusieurs manifestations des Nations Unies ayant pour thème les migrations, et notamment à une table ronde qui a marqué l'entrée en vigueur de la première convention, ainsi qu'au Forum international pour le développement social: les migrants internationaux et le développement. En novembre, un fonctionnaire du Programme sur les migrations internationales de main-d'œuvre du BIT a présenté un exposé en public à l'intention des délégués de l'Assemblée générale au sujet de la Conférence internationale du Travail de 2004: la prochaine Conférence internationale sur les droits de migration des non-nationaux²⁶.
32. Les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies chargés des questions de migration et de réfugiés (BIT, HCR, HCADH, ONUDC et CNUCED), de même que le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ont décidé de se rencontrer régulièrement. Le principal objectif de ce groupe, appelé le Groupe de Genève sur la question migratoire (GGM), consiste à trouver le moyen pratique de faciliter les échanges d'informations clés au plus haut niveau et d'améliorer leur compréhension des liens qui existent entre les divers paramètres de la migration. Les membres du GGM se sont déjà rencontrés à trois occasions (la dernière réunion a été organisée par le Directeur général du BIT) et ont participé à une réunion-débat lors de la dernière session du Conseil de l'OIM en novembre 2003.

7. Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM)

33. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a poursuivi ses travaux: simplification et harmonisation, programmation conjointe, renforcement de la capacité des équipes de pays du système des Nations Unies et mise au point d'un système d'assurance et de contrôle qualité pour les bilans communs de pays (CCA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Il est en train de mettre au point une stratégie en matière de communication et de renforcer la formation et le soutien accordés aux équipes de pays. Le BIT a participé à la création et à la mise à jour de la documentation de référence²⁷. Il fait partie du Groupe assurance et contrôle qualité récemment constitué pour les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
34. Le BIT a présidé un groupe de travail du GNUM qui a préparé une évaluation du rôle et de l'expérience du système des Nations Unies dans l'élaboration des Documents de stratégie

²⁵ Résolution sur les migrations internationales et le développement, A/RES/58/208.

²⁶ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/statements/unga58/migrant-briefing.htm>.

²⁷ Cette documentation de référence nouvelle/mise à jour concerne les rapports sur les ODM, les CCA et les UNDAF, les DSRP, la programmation conjointe, la réduction de la pauvreté et les droits de l'homme, et la mise en œuvre d'un système renforcé des Nations Unies pour lutter contre le VIH/SIDA au niveau du pays. Pour de plus amples informations sur le GNUM et ses activités, veuillez consulter le site www.undg.org.

pour la réduction de la pauvreté²⁸ ainsi qu'une mise à jour de la note d'orientation destinée aux équipes de pays²⁹. Ces activités ont été mentionnées en novembre 2003³⁰.

- 35.** Le BIT a participé aux activités du Sous-groupe pour la mise à jour des directives relatives aux CCA et à l'UNDAF³¹. Les directives comportent désormais des références aux «instruments des droits de l'homme du système des Nations Unies» (elles ne faisaient référence autrefois qu'aux conventions des Nations Unies); aux commentaires formulés par les organes de contrôle au sein du système des Nations Unies, qui incluront des organes de contrôle de l'OIT; aux conventions fondamentales de l'OIT et à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi; à la participation des ministères du secteur concerné et des organisations de travailleurs et d'employeurs; à l'importance de l'existence de débouchés en matière d'emploi, de même que du respect des concepts d'égalité et de justice propices au développement.
- 36.** Le Groupe de travail technique du GNUD sur l'Iraq a été mis sur pied afin d'effectuer un exercice d'évaluation des besoins en Iraq en collaboration avec la Banque mondiale et sous la coordination globale du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. L'évaluation a porté sur les priorités et les besoins de financement en matière de reconstruction, de réhabilitation et d'investissement. Des missions interinstitutions d'évaluation des besoins ont été mises sur pied pour établir les indicateurs de base et effectuer des analyses sectorielles préliminaires. Le BIT a participé aux activités des Equipes de travail sur la création de moyens de subsistance et d'emplois ainsi que sur le renforcement des institutions et l'Etat de droit.

8. Les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire

- 37.** Le BIT a continué de s'associer pleinement aux efforts de la communauté internationale pour atteindre les ODM. Ce faisant, il a poursuivi ses efforts pour sensibiliser l'opinion internationale à l'importance des droits fondamentaux au travail, de la promotion de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social dans la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'importance de la structure tripartite de l'OIT ainsi que la contribution que l'Agenda pour le travail décent apporte au processus de développement ont été également mises en exergue.
- 38.** La première phase de la Campagne du Millénaire a eu pour cible les pays du Nord et pour objectif de persuader les donateurs d'honorer leurs engagements concernant l'assistance à apporter aux pays en développement, qu'il s'agisse d'aide publique, d'échanges commerciaux, d'allègement de la dette ou encore de transfert de technologie (objectif 8). Dans sa seconde phase, la Campagne va s'employer à stimuler le débat politique dans les pays du Sud et à mobiliser un soutien national et régional en faveur des ODM³².

²⁸ <http://www.undg.org/access-file.cfm?cat=1&doc=2784&file=3139>.

²⁹ <http://www.undg.org/access-file.cfm?cat=1&doc=186&file=186>.

³⁰ Document GB.288/TC/2.

³¹ <http://www.undg.org/access-file.cfm?cat=135&doc=3056&file=4057>.

³² Voir également le document GB.288/TC/2.

39. Le premier résultat du Projet du Millénaire est inclus dans le *Rapport mondial du PNUD sur le développement humain*, 2003. Une stratégie globale pour la réalisation des ODM devrait être rendue publique en 2004.

Genève, le 23 janvier 2004.